

COURS N°05 : L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Ce qu'il faut savoir :

I. L'accord du participe passé employé sans auxiliaire

» A. Règle générale

Quand il est employé comme **adjectif épithète** ou **attribut**, le **participe passé** s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte.

Exemple : un être aimé / des tâches finies

» B. Exceptions

1. Accord de ci-joint, ci-inclus

1.1. Ci-joint, ci-inclus ne s'accordent pas quand ils sont utilisés comme **adverbes**, le plus souvent en début de phrase.

Exemples : **Ci-joint** le document / **Ci-inclus** la documentation / Vous trouverez **ci-inclus** le double du dossier.

1.2. Ci-joint, ci-inclus s'accordent lorsqu'ils sont utilisés comme **adjectifs épithètes** ou **attributs** du nom.

Exemples : La lettre que vous trouverez **ci-jointe**. / Les factures que vous trouverez **ci-incluses**. / Je vous adresse ces deux contrats **ci-joints**.

2. Accord de excepté, y compris, passé, vu, non compris

2.1. **excepté, y compris, passé, vu, non compris** sont invariables s'ils précèdent le sujet qu'ils qualifient.

Exemple : Tout est délicieux, **excepté** la soupe.

2.2. Ils s'accordent s'ils suivent le sujet auquel ils sont rattachés.

Exemple : Tout est délicieux, la soupe **exceptée**.

II. L'accord du participe passé des verbes coûter, valoir, vivre, peser, marcher, courir

» A. Verbes intransitifs au sens propre

Ces verbes ont la particularité d'être **intransitifs** au sens propre, donc avec un **participe passé** invariable.

Ils sont alors accompagnés de compléments circonstanciels, à ne pas confondre avec des **C.O.D.**

Exemples :

Les quatre mille euros que cette réparation m'a coûté. -> Combien m'a coûté la réparation ?

La fortune que ces achats ont valu. -> Combien ont valu ces achats ?

Les kilos que ce paquet a pesé. -> Combien de kilos a pesé ce paquet ?

Les heures que j'ai couru. -> Combien d'heures... ?

Les quarante années que j'ai vécu. -> Combien d'années... ?

» B. Verbes transitifs au sens figuré

Ces verbes peuvent aussi être **transitifs** au sens figuré. Dans ce cas, il y a bien accord du **participe passé**,

si le **C.O.D.** est placé avant le verbe.

Exemples : Les sacrifices que cet achat a coûtés. / Les risques que j'ai courus. / Les vacances exceptionnelles que j'ai vécues.

III. L'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire être :

Le participe passé employé avec le verbe être ou avec un verbe d'état (paraître, sembler, demeurer, devenir, rester, ...) s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.
Exemple : La lumière est allumée. / La lumière reste éteinte.

IV. L'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

» A. Si le C.O.D. est placé après le participe passé

Le participe passé employé avec le verbe avoir ne s'accorde pas avec son C.O.D. lorsque ce C.O.D. est placé après le verbe.

Exemple : Les petits enfants ont cueilli des fleurs.

-> Le C.O.D. "des fleurs" est placé après le participe passé. -> Pas d'accord du participe passé.

» B. Si le C.O.D est placé avant le verbe

Le participe passé employé avec le verbe avoir s'accorde avec son C.O.D. seulement si le complément d'objet direct (C.O.D.) est placé devant le verbe.

Exemple : Les fleurs qu'ils ont cueillies étaient ravissantes.

-> Le C.O.D. "Les fleurs" est placé devant le participe passé. -> Accord du participe passé en genre et en nombre avec le C.O.D. (féminin pluriel).

V. L'accord du participe passé suivi d'un verbe à l'infinitif

Pour savoir si le participe passé s'accorde ou non, il faut identifier le sujet du verbe à l'infinitif.

» A. Le sujet fait l'action indiquée par l'infinitif

Si le sujet fait l'action indiquée par l'infinitif, le participe passé s'accorde.

Exemple : Corinne, que j'ai observée coudre.

-> C'est Corinne qui réalise l'action de coudre.

-> On accorde donc le participe passé qui précède l'infinitif.

» B. Le sujet subit l'action indiquée par l'infinitif

Si le sujet subit l'action indiquée par l'infinitif, le participe passé ne s'accorde pas.

Exemple : La musique que j'ai entendu jouer.

-> La musique est jouée, mais elle ne "joue" pas.

-> La musique n'est pas le sujet du verbe jouer.

-> Pas d'accord du participe passé qui le précède.

Astuces !

Pour vérifier si le sujet fait l'action, on peut intercaler "en train de" entre le participe passé et le verbe à l'infinitif.

Exemple : Corinne, que j'ai observée coudre.

-> On peut dire "Corinne, que j'ai observée en train de coudre".

-> On accorde donc le participe passé qui précède l'infinitif.

VI. L'accord du participe passé *fait* devant un infinitif

Si le participe passé **fait** est placé devant un **infinitif**, alors il reste **invariable** et ne s'accorde pas avec son sujet, même si celui-ci est placé devant.

Cette règle s'applique avec l'auxiliaire **avoir**, et avec l'auxiliaire **être** dans le cadre d'une forme **pronominale**.

Exemples avec l'auxiliaire avoir : Elle les a **fait** déjeuner. / La quiche que j'ai **fait** cuire.

Exemple avec l'auxiliaire être : Les tricheuses se sont **fait** gronder.

VII. L'accord du participe passé des verbes impersonnels

Le **participe passé** d'un **verbe impersonnel** est toujours **invariable**.

Exemples : Quelle patience il nous a **fallu** ! / Quelle chaleur il a **fait** !

VIII. L'accord du participe passé des verbes pronominaux

» Les cas d'accord

1. Le **participe passé** s'accorde avec le sujet du verbe, lorsque le **sujet fait l'action sur lui même**.

Exemples : Ils se sont **aperçus** de leur erreur. / Ils se sont **lavés**. / Ils se sont **battus**.

2. Le **participe passé** s'accorde avec son C.O.D en genre et en nombre lorsque le **C.O.D. précède le verbe** (même règle qu'avec l'auxiliaire avoir).

Exemples : les mains qu'ils se sont **lavées** / les lettres qu'ils se sont **écrites** / les billets qu'ils se sont **répartis**.

» Les cas de non-accord

1. Le **participe passé** ne s'accorde pas lorsque **C.O.D. suit le verbe**.

Exemples : Ils se sont **lavé** les mains. / Ils se sont **écrit** des lettres. / Ils se sont **réparti** tous les billets.

2. Le **participe passé** ne s'accorde pas lorsque le verbe pronominal réfléchi ou réciproque **admet un C.O.I.**

Les **participes passés** des verbes suivants sont invariables :

se plaire, se complaire, se déplaire, se rire, se convenir, se nuire, se mentir, s'en vouloir, se ressembler, se sourire, se suffire, se survivre.

Exemples : Ils se sont **plu**. / Ils se sont **déplu** dans cet appartement. / Elles se sont **ri** de son erreur.

Astuces !

Pour savoir si le verbe accepte un C.O.I, il faut transformer la phrase :

Ils se sont nul. -> Ils ont nul "à eux-mêmes". -> **C.O.I** donc pas d'accord.

Ils se sont écrit. -> Ils ont écrit "à eux-mêmes". -> **C.O.I** donc pas d'accord.

Les groupes qui se sont succédé. -> Ils ont succédé "à eux-mêmes". -> **C.O.I** donc pas d'accord

distinguer : les verbes essentiellement impersonnels : les verbes météorologiques, falloir, il y a... et des verbes employés impersonnellement : ceux qui peuvent être aussi bien dans des structures personnelles et impersonnelles : manquer, exister, être....

La forme pronominale

Un verbe pronominal est un verbe qui se conjugue toujours avec un pronom « se » dit : « pronom conjoint » qui désigne la même personne de conjugaison que le sujet. On distingue :

I- DES VERBES REELLEMENT PRONOMINAUX : comportant deux sous catégories

1- DES VERBES ESSENTIELLEMENT PRONOMINAUX

Le pronom « se » est partie intégrante du verbe il fait corps avec lui, il n'a aucune fonction grammaticale, ni de relation de coréférence avec le sujet. Ce verbe n'existe jamais à une autre forme autre que pronominale : s'arroger, s'empreser, s'évanouir, s'emparer, s'enfuir, se suicider, s'évader, s'envoler, se souvenir, se moquer, s'impatiser, s'efforcer, s'écrier, s'absenter, s'abstenir, s'en aller, s'obstiner, se réfugier, se soucier, se fier, se méfier, (se défier), s'accouder, s'écrouler, s'accroupir, s'accorder, s'insurger, s'attabler, s'avérer, s'adonner, s'avachir, s'agenouiller, s'attrouper, s'atrophier, s'acharner, ...

2- DES VERBES OCCASIONNELLEMENT PRONOMINAUX OU PRONOMINAUX DE SENS

Ces verbes sont pronominaux par le sens c'est-à-dire qu'ils existent à la forme non pronominale et le « se » ne fait pas partie intégrante du verbe, mais ne possède aucune valeur grammaticale. Ces verbes changent de sens à la forme pronominale et acquièrent ainsi un nouveau sens ils sont considérés comme de nouveaux verbes pronominaux : s'attendre à, s'apercevoir de, se jouer de, se servir de, se passer de, se trouver, se battre, s'aviser de, se saisir de, se porter vers, se départir, se douter de, se défier de, se refuser à, se rendre compte..., rendre - se tromper - se défier -

N.B : Le participe passé de ces verbes s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet du verbe. (seul) = s'arroger -

II- DES VERBES ACCIDENTELLEMENT PRONOMINAUX

Ce sont tous les autres verbes qui peuvent se mettre à la voix pronominale en changeant peu ou pas du tout de sens : regarder, maquiller, offrir, parler, plaire, dire, rencontrer, téléphoner, couper, inscrire, écrire, embrasser, ... rendre

Ils sont répartis selon le sens :

a- Verbes pronominaux réfléchis : Quand l'action exprimée par le verbe est réalisée par le sujet lui-même et sur lui-même.

b- Verbes pronominaux réciproques : Quand le sujet est au pluriel, ces sujets exercent l'action l'un sur l'autre c- de sens passif = se laisser, se faire, se voir + nf ou Sujet inanimé + V-p
Le « se » étant un pronom conjoint avec une fonction grammaticale (COD ou COI). Il est donc analysable ce qui donne lieu à des accords particuliers des participes passés :

1- S'il y a un COD placé après, il n'y a pas d'accord : elle s'est lavé les cheveux.

2- S'il n'y a pas un COD placé après, donc l'analyse du « se » déterminera l'accord :

A- « se » est COD : Le PP s'accorde avec le sujet : elle s'est lavée

B- « se » est COI : Le PP ne s'accorde pas avec le sujet : elles se sont parlé.

3- S'il y a un COD placé avant : Le PP s'accorde avec ce COD : Les lettres qu'ils se sont écrites. La maison qu'i s'est achetée.

u- V. de sens passif s'accorde en genre et en nbr.